

CONTROLE SUR PIECES DE L'EHPAD « RESIDENCE DU LAUNAY »
FÉVRIER 2023

TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

Thématique	N° Prescription (N° Ecart et/ou remarques)	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Gouvernance	Prescription 2 (Écarts n° 2 et 3)	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-8 et D311-16 du CASF) en matière de composition et de réunions du conseil de la vie sociale .	1 an	Procès-verbal des dernières élections du CVS et décision instituant le CVS Relevés de conclusion des CVS
Gouvernance	Prescription 3 (Écart n°4)	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF), et élaborer une fiche de poste afin de formaliser les missions du médecin coordonnateur.	1 an	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
Gestion des risques	Prescription 5 (remarques n°11 et 12)	Améliorer le dispositif de gestion des risques en : <ul style="list-style-type: none"> - Mettant en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l' ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 », - Mettant en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS. 	Un an	Planning prévisionnel de formations (internes ou externes) sur la thématique de la maltraitance, Calendrier des réunions d'analyse des pratiques professionnelles.

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

Thématique	N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu
Gouvernance	Recommandation 1 (Remarque n°1)	Élaborer un organigramme nominatif précisant les liens hiérarchiques et fonctionnels et mettre à jour l'appellation de l'EHPAD
Gouvernance	Recommandation 2 (Remarques n° 2, 6, 7 et 8)	Procéder à la mise à jour des fiches de poste de la directrice, du médecin coordonnateur et de l'infirmière référente (coordinatrice) et en proposant à cette dernière un parcours de formation aux fonctions d'encadrement
Gouvernance	Recommandation 3 (Remarques n° 3 et 5)	Formaliser la continuité des fonctions de direction, et mettre en place des réunions régulières de l'équipe de direction
Gouvernance	Recommandation 4 (Remarque n°4)	Veiller à la régularité de l'évaluation et des prescriptions dans le cadre de la pose de contentions.
Ressources Humaines	Recommandation 5 (Remarques n° 9 et 10)	Élaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.